



FONDS D'AIDE AUX PROJETS

Ce nouveau dispositif fédéral permet d'aider les projets des clubs modestes allant dans le sens de la démocratisation de notre discipline.

Il s'agit d'accompagner le projet du club, et pas de le prendre en charge complètement. C'est la raison pour laquelle l'aide accordée par la FFE sera plafonnée à 50% du budget total du projet.

Les orientations du dispositif :

Principalement les actions à destination du grand public.

Priorité est donnée aux actions à destination des scolaires, des jeunes en difficulté, des féminines, des personnes handicapées et, d'une manière générale, aux projets favorisant le développement de masse de notre discipline.

Sont exclues du dispositif les aides aux tournois.

Clubs concernés par ce dispositif :

- 1) Les clubs scolaires.
- 2) Les clubs de moins de 30 licenciés.
- 3) Les clubs situés dans des zones à faible densité ou dans les quartiers sensibles.

Etude des dossiers :

Un jury de 6 personnes se réunira deux fois par an pour étudier les dossiers concernant les périodes janvier-juin 2006 et juillet-décembre 2006.

Ce jury sera composé des personnes suivantes :

- Le président de la FFE
- Le Directeur Général
- Un représentant de la commission des jeunes
- Une représentante des féminines
- Un membre du Comité Directeur
- Un représentant des personnes handicapées